
CATHERINE WIHTOL DE WENDEN

MIGRATIONS MÉDITERRANÉENNES

La Méditerranée s'est construite par les migrations qui l'ont sillonnée, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours¹, dans des configurations diverses qui ont inclus des guerres et des conflits, du commerce et des échanges, des pèlerins et des touristes, des migrations d'élites et de travailleurs, des réfugiés et des circulations migratoires. Vingt-deux États la bordent aujourd'hui², petits et grands, et le géographe Yves Lacoste la définit comme la civilisation de l'olive et de l'olivier en ajoutant qu'il y a trois Méditerranées : Maghreb-Europe, les Balkans et le Proche-Orient³, une typologie qui convient très bien également à l'analyse des migrations dans la région.

87

Fernand Braudel considère pour sa part que la Méditerranée comme espace central du monde a commencé à entrer en déclin quand l'Espagne et le Portugal ont découvert les Amériques, décentrant ainsi les axes de communication⁴. Elle reste néanmoins l'un des lieux essentiels en matière de flux et de politiques migratoires, avec la frontière américano-mexicaine, car elle dessine l'une des lignes de fracture les plus importantes du globe, démographique, politique, économique, sociale, culturelle, tout en restant un important lieu de passages, d'échanges et de dialogues car

1. Virginie Baby-Collin, Sophie Bouffier et Stéphane Mourlane (dir.), *Atlas des migrations en Méditerranée. De l'Antiquité à nos jours*, Arles, Actes Sud, 2021.

2. Espagne, France, Monaco, Italie, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Albanie, Grèce, Malte, Chypre, Turquie, Syrie, Liban, Israël, Palestine, Égypte, Libye, Tunisie, Algérie et Maroc.

3. Intervention lors d'une conférence à l'Institut de géographie de Paris qui s'est tenue en novembre 2000.

4. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 6^e éd., Paris, Armand Colin, 1985. Voir, *supra*, Maryline Crivello, « Relire *La Méditerranée* de Braudel aujourd'hui », p. 5-14.

les migrations la traversent. La contradiction qu'elle représente dans le paysage migratoire mondial provient précisément des multiples liens qui s'y sont tissés, alors qu'elle sert de frontière entre l'Europe et sa rive sud⁵.

UNE PLURALITÉ DE CONFIGURATIONS MIGRATOIRES

88 Les migrations de la rive sud de la Méditerranée forment l'essentiel du paysage migratoire en Europe, avec les migrations intra-européennes, qui constituent elles-mêmes le tiers des migrations de l'Union européenne depuis 2004. Un espace migratoire régional s'y est construit. Ce sont les Turcs qui sont les plus nombreux, avec une diaspora transnationale de quatre millions et demi de migrants, puis les Marocains, dont le nombre avoisine quatre millions, répartis les uns et les autres entre nombre de pays européens. Ils sont suivis par les Portugais, Italiens, Espagnols, Algériens, Roumains, mais leur répartition varie beaucoup selon les pays d'accueil. On peut distinguer trois configurations migratoires en Méditerranée :

– Les « couples migratoires », caractérisés par une seule nationalité d'émigration vers un seul pays d'accueil. Le plus parfait exemple est celui des Algériens, plus de 90 % de ceux qui sont en Europe se trouvant sur le sol français. Les Portugais appartiennent aussi à ce cas de figure, puisqu'ils constituent toujours la première nationalité étrangère en France, mais on les trouve aussi au Bénélux et en Suisse. Les Turcs, dont plus de 70 % sont en Allemagne, correspondent également à ce modèle tout en étant également présents dans d'autres pays européens. C'est en outre le cas des Indiens, des Pakistanais et des Irlandais au Royaume-Uni, ou encore des Albanais en Grèce (60 % des migrants), hors réfugiés.

– Des quasi-diasporas, qui gardent des liens forts avec leurs pays d'origine, tout en construisant des réseaux migratoires transnationaux avec les différents pays européens où ils sont installés. C'est le cas des Turcs, présents également en France, au Bénélux, en Suisse, en Autriche, mais aussi des Marocains, qui sont un demi-million en France, en Italie et en Espagne, tout en étant présents aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne et en Suisse. On peut y ajouter aujourd'hui les Roumains, nombreux en Italie, en Espagne, au Portugal et en Grèce. Certains pays d'origine continuent de porter à ces quasi-diasporas une attention forte à distance, comme la Turquie et le Maroc.

5. Cf. Camille Schmoll, Hélène Thiollet et Catherine Wihtol de Wenden (dir.), *Migrations en Méditerranée*, Paris, CNRS Éditions, 2015.

– Des « saupoudrages », reflets des multiples vagues migratoires qui se sont succédé depuis les années 1980, dans des pays d’immigration récente : Italie, Grèce, Espagne, Portugal, bien que ces deux derniers présentent parfois des nationalités correspondant aussi à leur passé colonial.

La région Maghreb-Europe, si l’on reprend la typologie d’Yves Lacoste, est celle des migrations de travail et de regroupement familial ; les Balkans ont surtout été caractérisés par les désenchevêtrements de nationalités à la suite de la formation de l’État turc (échanges de population entre les Turcs de Grèce et les Grecs de Turquie), en 1922, et à la crise yougoslave, en 1995. Le Proche-Orient a surtout envoyé vers l’Europe des réfugiés (libanais, syriens, palestiniens).

Certaines nationalités ne sont présentes que dans un seul pays tout en n’y constituant pas une population majoritaire, comme les Égyptiens en Italie, un phénomène lié à la migration italienne en Égypte au début du ^{xx}e siècle, ou les populations de culture orthodoxe en Grèce (Bulgares, Roumains, Géorgiens, Russes), car celle-ci n’avait aucune frontière commune avec l’Europe avant 2004.

89

L’influence des grands empires qui ont dominé la région, romain, ottoman, austro-hongrois, s’y lit encore à travers le patrimoine, qui attire du tourisme puisque les pays méditerranéens figurent parmi les premières régions touristiques au monde et parmi ceux qui abritent le plus grand nombre de sites classés au patrimoine mondial de l’Unesco (Italie, France, Espagne, Portugal). Cette familiarité accrue avec le monde méditerranéen suscite parfois des formes nouvelles de migrations comme l’installation de seniors au soleil – du Nord au Sud de l’Europe (Espagne et Portugal pour les Allemands et Britanniques) mais également entre la rive nord et sud de la Méditerranée (Français au Maroc et en Tunisie, Anglais à Malte) – ou l’exode de jeunes qualifiés du Nord vers le Sud du monde, à la suite de la crise économique de 2008 (Espagnols vers le Maroc, Portugais vers l’Angola ou le Mozambique, ainsi que vers l’Amérique latine).

La migration étudiante est aussi une importante composante des migrations intra-méditerranéennes (l’Espagne fait partie des pays parmi les plus attractifs), suivie du départ de jeunes très qualifiés vers le Nord et l’Ouest de l’Europe : Italiens, Espagnols, Portugais et Grecs sont nombreux à se retrouver vers les centres de recherche d’Allemagne, du Royaume-Uni et de France.

L'EUROPE DU SUD, GARDE-FRONTIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE

90

Pendant longtemps, les pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal, Grèce) ont été des pays d'émigration vers l'Europe du Nord et de l'Ouest ou vers le reste du monde, avant de devenir, au milieu des années 1980, des pays d'immigration. Ils ont reçu des migrants provenant de la rive sud de la Méditerranée, ainsi qu'en raison de la décolonisation du Portugal, après 1974, de la mondialisation des mouvements migratoires (Latino-Américains, Asiatiques), de l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale au sein de l'Union européenne ou dans l'attente d'une entrée (Polonais, Roumains, Albanais) et de multiples crises de réfugiés (yougoslaves, tunisiens, libanais, syriens, palestiniens). Ces pays qui n'avaient pas de politiques migratoires ont dû alors, dans la hâte, régulariser des milliers de sans-papiers et commencer à réguler leurs migrations.

Ils sont dépendants de la migration du fait de leur déclin démographique accéléré depuis les années 1980 et du vieillissement de leur population, qui les oblige à trouver des solutions de maintien à domicile des anciens faute de centres médicalisés ou par choix (les « *badanti* », polonaises, ukrainiennes, roumaines, philippines, qui gardent les plus âgés en Italie, y sont nombreuses et ont souvent été régularisées par vagues successives). Ce sont des pays touristiques qui ont aussi besoin de main-d'œuvre dans les services (hôtellerie, restauration), et au sein desquels la pratique de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche demande par ailleurs l'arrivée de travailleurs dans des régions où la population est vieillissante ou a émigré (Italie du Sud, Portugal, Grèce). À certains d'entre eux, il a été reproché de délivrer des « passeports dorés » (européens) en échange de l'apport d'une somme d'argent pour investir ou d'un achat immobilier : c'est le cas de Malte, de Chypre et du Portugal, et les institutions européennes ont cherché à mettre fin à ces trafics.

Malgré des configurations migratoires propres à l'histoire et à la géographie de chacun de ces pays, ils ont en commun le fait de constituer la première frontière sud de l'Europe, ce qui les oblige, par leur position sur la Méditerranée, à être les premiers gardes-frontières de l'Europe. Des « *hotspots* » ont été installés en Italie et en Grèce par l'Union européenne pour faire le tri entre les personnes correspondant ou non aux profils de réfugiés, et certains lieux sont devenus emblématiques des frontières de l'Europe avec la rive sud : Lampedusa, Lesbos, ou les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, sur la rive marocaine. Beaucoup d'îles de la Méditerranée sont face à la contradiction de demeurer des

lieux de tourisme, dont elles vivent, tout en étant le point d'arrivée des sans-papiers, comme à Lampedusa, mais aussi à Chypre, à Malte et dans nombre d'îles du Dodécanèse, en Grèce. Cette situation semble confortable pour les autres pays européens, qui y voient l'avantage de disposer en Europe d'une première ceinture de sécurité, et qui cherchent à conclure de nombreux accords de « *containment* », visant à contraindre les pays du Sud de la Méditerranée à maintenir sur leur territoire les candidats à la traversée et à reprendre les sans-papiers.

À la frontière gréco-turque, les grillages ont été renforcés depuis la crise de 2015 en Thrace, à proximité de la rivière Évros, qui fait frontière, et la « route des Balkans » a été ces années-là le théâtre d'un exode de réfugiés du Proche comme du Moyen-Orient (Syriens, Irakiens et Afghans) sans précédent, qui tentaient de passer de la Turquie vers la Grèce puis vers l'Italie, ou vers la Hongrie et l'Autriche, pour atteindre l'Europe du Nord et de l'Ouest. La Bulgarie a ainsi fermé sa frontière avec la Grèce pendant cette période, et la Hongrie s'est barricadée pour se mettre à l'abri de ses voisins roumains.

91

POLITIQUES EURO-MÉDITERRANÉENNES

Le processus de Barcelone a cherché à ouvrir, de 1995 à 2005, un dialogue avec les pays de la rive sud de la Méditerranée pour trouver un équilibre avec l'ouverture à l'est de l'Europe, vécue comme une concurrence déloyale par ces pays qui avaient des liens plus profonds avec l'Europe de l'Ouest que les nouveaux entrants (langue, histoire, immigration). Plusieurs dispositifs ont alors été définis, autour de la paix, de la coopération économique – comme solution alternative aux migrations, sur le modèle de l'Accord de libre-échange nord-américain entre les États-Unis, le Canada et le Mexique – et du dialogue des cultures. On peut considérer que ce processus est un semi-succès ou un semi-échec, car le dialogue a tout de même fonctionné. Mais des obstacles s'y sont fait jour : tout d'abord, des conflits durables (Israël/Palestine, Algérie/Maroc au sujet du Sahara occidental, Grèce/Turquie autour de Chypre) ont empêché un dialogue approfondi ; ensuite, l'échec de l'Union du Maghreb arabe (Algérie, Tunisie, Maroc, Libye, Mauritanie) a montré que chacun des pays du Sud avait tendance à préférer les relations bilatérales de négociation, de concurrence et de séduction avec un pays européen, plutôt que de fonctionner ensemble face à l'Union européenne. L'Union pour la Méditerranée, qui a succédé, en 2007, au processus engagé en 1995 et qui a son siège à Barcelone, ne

semble pas non plus avoir réussi à dialoguer durablement avec le Sud, ni à s'imposer en Europe.

92 De multiples accords sont par ailleurs venus ponctuer les différentes étapes du contrôle des migrations en Méditerranée, en vue de créer des frontières à distance dans le cadre d'un processus d'externalisation des frontières de l'Europe. Les premiers accords sont ceux de Schengen, qui, en 1985, ont fermé les frontières externes de l'Europe par opposition aux frontières intérieures, ouvertes aux Européens. Ils ont produit une série de mesures et de structures en Méditerranée : le système Frontex de contrôle des frontières extérieures de l'Europe, né en 2004 et assorti d'opérations maritimes portant des noms de dieux de la Grèce antique (Neptune, Triton, Poséidon) destinées à lutter contre l'immigration irrégulière et à secourir les bateaux en détresse. Mais la dimension sécuritaire l'a emporté, et la Commission européenne a reproché par la suite à Frontex d'en oublier la dimension humanitaire, ce qui a fini par provoquer la démission de son responsable, Fabrice Leggeri, en avril 2022, après que l'agence a été condamnée pour non-assistance à personnes en danger.

Nombre d'accords d'externalisation des frontières, bi- et multilatéraux, ont été conclus par les États européens avec leurs voisins du Sud méditerranéen. On en compte près de cinq cents. Les pays les plus en vue ont été la Libye, du temps du colonel Khadafi, qui y avait vu un moyen de retrouver une certaine respectabilité internationale en Europe grâce au « *containment* » qu'il opérait dans son pays, ainsi que la Turquie, qui en 2016 a signé avec l'Union européenne un accord l'engageant à garder sur son territoire quelque quatre millions de Syriens après la crise de 2015, en échange d'un soutien financier d'un montant de 6 milliards d'euros et de l'examen de certaines requêtes qui auparavant n'avaient pas été prises en compte (allègement du régime des visas pour ses ressortissants vers l'Europe et réexamen de sa candidature à l'Union européenne). D'autres instruments de contrôle en Méditerranée se sont multipliés, à l'instar du SIVE (Système intégré de vigilance externe), mis en place au large des côtes espagnoles à la suite du sommet de Séville, en 2002, du SIS (Système d'information Schengen), qui vise à contrôler de façon informatisée les entrées illégales en Europe – sans-papiers, délinquants, déboutés du droit d'asile –, et d'Eurodac, instaurant la prise informatisée des empreintes digitales des primo-arrivants demandeurs d'asile. À Malte, un bureau européen a été créé pour tenter d'harmoniser le droit d'asile entre les pays européens, l'EASO, destiné à voir ses fonctions renforcées si le Pacte européen sur l'immigration et l'asile de 2020 est adopté, l'harmonisation en matière d'asile étant l'une des priorités affichées.

Mais l'espace euro-méditerranéen est aussi l'objet de multiples contentieux. Un rapport du département des droits de l'homme des Nations unies sur l'« enfer libyen » dénonce ainsi les mises en esclavages, enfermements, viols et prostitution liés aux trafics du passage entre l'Afrique subsaharienne et la côte méditerranéenne. La Libye semble cependant peu prête à y mettre fin. L'Union européenne a signé des accords pour former les garde-côtes libyens et intercepter les embarcations au large du pays, mais le droit maritime n'est pas toujours respecté (interceptions au-delà de la zone libyenne) et les passeurs sont parfois en uniforme. Les morts en Méditerranée font l'objet d'une intense dénonciation associative : on en compte près de cinquante mille depuis les années 1990, et il y en a sans doute davantage car tous ne sont pas identifiés ni même repêchés, et la mer se transforme ainsi en un vaste cimetière. Des tombes sans nom de personnes disparues se sont fait jour à Lampedusa ou sur les côtes marocaines, et certains naufrages ont provoqué une importante médiatisation – comme la photographie d'Aylan Kurdi, un enfant syrien de 3 ans retrouvé mort sur la plage de Bodrum en 2015 et dont le bateau utilisé par ses parents devait parvenir en Grèce. Le cas du naufrage de près de quatre cents morts au large de Lampedusa en 2013 a donné lieu à l'opération de sauvetage « Mare Nostrum », lancée par le Premier ministre italien, Enrico Letta, sans soutien européen au départ, ce qui a développé chez les Italiens le sentiment d'avoir été abandonnés par l'Europe, un souvenir exploité par l'extrême droite quand en 2018 elle est parvenue au pouvoir. En Grèce, les îles du Nord (Lesbos, Samos), où arrivent ceux qui cherchent à demander l'asile dans le cadre de la convention de Genève – car la Turquie en est signataire mais ne l'a pas étendue aux non-Européens, comme le prévoyait en 1967 le protocole de New York –, sont le théâtre de beaucoup de drames humains, les réfugiés, parqués sans possibilité d'accéder à la Grèce continentale, y végétant dans l'attente longue et incertaine du traitement de leur demande. Plusieurs morts y ont été enregistrées.

93

Les sommets euro-méditerranéens se sont multipliés, notamment à Malte, qui se pose en médiatrice du dialogue. Mais on y retrouve toujours les mêmes recettes : politiques de retour, renforcement des accords d'externalisation des frontières et de reconduction des sans-papiers, mesures de développement local, accroissement des moyens de Frontex. Les dépenses consenties pour assurer ces contrôles sont très élevées, sans qu'un bilan coût-avantage ait véritablement été dressé. De nombreux navires de sauvetage humanitaires se sont trouvés bloqués en mer plusieurs fois

entre les ports des pays du Nord méditerranéen sans pouvoir accoster, comme l'*Aquarius* et l'*Ocean Viking* de sos Méditerranée.

Des associations de défense des nouveaux arrivants se mobilisent pour les aider à passer les frontières ou leur fournir les premières aides. À la frontière franco-italienne, Cédric Hérou, un agriculteur de la région, a assisté bénévolement la traversée de Subsahariens. Il a été condamné à maintes reprises pour aide au séjour irrégulier, et c'est le Conseil constitutionnel, au nom du principe de fraternité, qui l'a libéré de ces affaires. Entre Briançon et l'Italie, plusieurs militants associatifs sont aussi sous le coup d'une condamnation, de même qu'à Riace, en Italie du Sud, où le maire, Domenico Lucano, s'est même vu infliger une peine de treize ans de prison pour avoir donné du travail aux sans-papiers nouvellement arrivés dans une coopérative municipale.

94

LA RIVE SUD, ENTRE ÉMIGRATION, TRANSIT ET IMMIGRATION

Les lignes de fracture entre la rive nord et la rive sud de la Méditerranée sont diverses. Démographique d'abord, bien que le Maghreb soit entré en transition démographique⁶; alors qu'en Europe l'âge médian, qui sépare en deux parts égales la population, est de 41 ans, il est au Maghreb de 25 ans et en Afrique subsaharienne de 19 ans. La population sous la rive sud est jeune, scolarisée, souvent sans emploi et sans espoir de réaliser son projet de vie. Ligne de fracture économique et sociale ensuite, avec la difficulté qu'ont les sociétés de départ à satisfaire les besoins humains et sociaux pour tous. Politique également: malgré les révolutions arabes de 2011 qui ont concerné certains pays, la démocratie peine à se stabiliser en Tunisie, et les autres pays de la rive sud ne sont pas des régimes démocratiques⁷. Culturel enfin: certains ont quitté leur pays à cause de libertés non reconnues (égalité hommes-femmes, droits des homosexuels, liberté d'expression); l'islamisation radicale peut être aussi un facteur de départ.

Ces pays d'émigration deviennent à leur tour des pays d'immigration et de transit. Plusieurs ont commencé à adopter des politiques de régularisation des sans-papiers, comme le Maroc. Signataires d'accords d'externalisation des frontières, ils tentent de pénaliser les « grilleurs de frontières » (*harraga*) en montant des procès pour attester de leur bonne volonté face

6. Youssef Courbage et Emmanuel Todd, *Le Rendez-vous des civilisations*, Paris, Seuil, 2007.

7. Voir, *supra*, Denis Billon, « Défis démocratiques au sud et à l'est de la Méditerranée », p. 77-86.

aux pays du Nord méditerranéen. Leurs gardes-frontières interceptent et coulent parfois les barques des fuyards – en proie au naufrage – ou tirent à balles réelles, comme sur les grillages des enclaves de Ceuta ou Melilla lors de tentatives de fuite vers le territoire espagnol.

Mais les « grilleurs de frontières » continuent à tenter leur chance en quittant les côtes de la rive sud. Sur la terre ferme, la frontière s'épaissit dans les pays de cette rive, sommés d'empêcher les migrants (nationaux ou étrangers) de partir, d'où des contrôles sur l'ensemble du territoire, marocain par exemple. Au Maghreb, les « transmigrants » s'installent parfois durablement, hésitant entre retourner dans leur pays, rester sur place et partir plus loin. Certains se transforment en passeurs. Des mineurs non accompagnés parviennent à se glisser dans les camions partant du Maroc pour rejoindre l'Espagne, la côte andalouse en particulier.

Beaucoup de familles immigrées de plus longue date en Europe et leurs enfants acquièrent la double nationalité pour pouvoir circuler sans visas, connaître à l'âge de la retraite une vie plus mobile ou monter une entreprise. Mais l'espace régional tracé par les migrations en Méditerranée depuis les années 1950 est contrarié par l'approche sécuritaire, dissuasive et répressive qui est imposée par les États européens, alors qu'il pourrait être valorisé comme espace économique, social et culturel.

Au Machrek, l'Égypte, pays de départ vers le Golfe mais aussi vers quelques pays d'Europe comme l'Italie, est le théâtre d'arrivée de Soudanais en quête d'asile dans ce pays signataire de la convention de Genève mais qui ne donne aucun droit : c'est le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés qui gère les candidats. Certains y séjournent, à la recherche d'une réinstallation dans un pays occidental, ou partent vers Israël, d'où ils sont reconduits. Le Liban a reçu un million de Syriens lors de la crise de 2015, ce pays de quatre millions d'habitants devant en outre gérer les Palestiniens installés bien auparavant alors qu'il peine à sortir de ses propres crises.

Enfin, la Turquie, premier pays d'émigration en Europe, est devenue à son tour un grand pays d'immigration, en raison de l'accord de « *containment* » de 2016 évoqué plus haut. Comme le Maroc, elle cherche à développer une « diplomatie des migrations », forte de sa position stratégique aux portes de l'Union européenne et des avantages qu'elle cherche à en tirer. Outre les accords de contrôle des frontières, Ankara mène une active gestion de sa diaspora à l'étranger à l'égard des binationaux, en Allemagne surtout, contrôle l'islam à distance (*via* la Diyanet), renforce les liens transnationaux associatifs ou culturels et encourage la bancarisation des transferts de fonds, une politique également menée par le

Maroc à l'égard de ses ressortissants en Europe. C'est, comme son nom l'indique, dans ce pays qu'en 2018 a été signé le pacte de Marrakech des Nations unies, montrant une volonté de s'inscrire dans la « *soft diplomacy* » des migrations et dans leur gestion multilatérale globale.

*

Le Sud de l'Europe comme le Sud méditerranéen font figure de « sas » vers un Vieux Continent marqué par une périphérisation de ses frontières sur la rive nord de la Méditerranée, le Maghreb, la Turquie et la Libye, puis l'Afrique subsaharienne. Malgré la multiplication des accords migratoires euro-méditerranéens, plusieurs obstacles s'opposent à une approche consensuelle des interdépendances qui caractérisent la région en la matière :

- 96 – Les politiques d'immigration européennes sont très influencées par leurs opinions publiques et par le développement des populismes qui ont fait de la figure du migrant celle de l'ennemi. D'où la priorité donnée au sécuritaire, au dissuasif et au répressif, au détriment d'une vision positive des migrations. Parmi les citoyens européens, la peur du « grand remplacement », de l'« invasion » de l'Europe par l'Afrique n'est pas conjurée.
- L'habitude qu'ont les pays de la rive sud de la Méditerranée de traiter de façon bilatérale avec les pays au nord, et de façon non concertée avec leurs voisins au sud, ainsi que l'échec de l'Union du Maghreb arabe nuisent à l'émergence d'une vue plus prospective.
- La crainte de l'islamisme radical et du terrorisme apportés par les migrations, même si la plupart des terroristes sont installés en Europe et ont acquis la nationalité des pays européens, repousse la possibilité de frontières plus ouvertes à la migration de travail.
- Le passé colonial, qui perdure dans les pratiques de discriminations, suscite des haines réciproques.

Cependant, la transition démographique dans beaucoup de pays de la rive sud, les réseaux transnationaux construits par les migrations, les phénomènes de double nationalité, la mobilité de ceux qui disposent de moyens financiers pour obtenir des visas ou des diplômes sélectifs, ainsi que les échanges socioculturels et économiques nombreux entre les deux rives, ménagent l'espoir d'une approche plus positive des migrations en Méditerranée. Et ce, bien que la crise de la Covid-19, qui a fait apparaître des pénuries de main-d'œuvre durant la saison des récoltes de fruits et légumes et dans les métiers dits du *care*, n'ait pas infléchi la politique européenne de fermeture des frontières à l'immigration de travail.

R É S U M É

Ce sont les migrations qui ont fait la Méditerranée, mais cet espace migratoire régional parmi les plus importants au monde reste une zone de conflits, de négociations et de morts. La fracture entre la rive nord et la rive sud est l'une des plus fortes de la planète, malgré de nombreux objets de dialogue et d'échange. Les politiques européennes ont déployé depuis le milieu des années 1980 une multitude d'instruments pour se protéger des migrations, tout en étant dépendantes de celles-ci, sur le plan démographique comme sur le plan économique, et sans être parvenues à infléchir la tendance des flux.

